Les risques d'alcoolisation excessive chez les patients ayant recours aux soins

Les personnes qui ont recours aux soins un jour donné sont davantage exposées aux risques d'alcoolisation excessive que le reste de la population. En outre, ce risque est deux fois plus élevé chez les patients chômeurs que chez les titulaires d'un emploi stable.

En baisse depuis les années cinquante, la consommation d'alcool en France reste pourtant l'une des plus élevées d'Europe, de même que la morbidité et la mortalité qui lui sont attribuées[1].

La direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du ministère des Affaires sociales, les directions régionales des Affaires sanitaires et sociales (Drass), la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (Fnors), les Observatoires régionaux de la Santé (ORS) et la direction générale de la Santé (DGS) ont initié, en 2000, une enquête auprès des médecins généralistes libéraux et des établissements de santé sur la prévalence des problèmes liés à l'alcool parmi les personnes ayant recours au système de soins un jour donné pour quelque raison que ce soit. L'enquête a été réalisée auprès de 50 372 patients en médecine libérale et 33 795 patients en milieu hospitalier, âgés de 16 ans et plus.

Il apparaît qu'une personne sur cinq environ, ayant eu recours au système de soins en ville ou en établissement de santé, présente un « risque d'alcoolisation excessive » [2]. On observe un écart important entre les femmes et les hommes : un diagnostic d'alcoolisation excessive a été porté pour environ le tiers des hommes contre 9 % des femmes.

Une consommation excessive plus prononcée chez les 35-64 ans

On constate également des disparités suivant les tranches d'âge. Ainsi, le risque d'alcoolisation excessive est maximal chez les 35-64 ans pour les deux sexes *(Figure 1).* En particulier, en établissement hospitalier, près de la moitié des hommes âgés de 35 à 54 ans et environ une femme sur cinq du même âge sont concernés par l'alcoolisation excessive.

Des disparités selon la situation socio-économique

Des différences selon certains critères sociaux sont aussi constatées. Ainsi, chez les patients chômeurs ou en emploi précaire, ayant eu recours au système de soins selon les critères définis par cette enquête, le risque d'alcoolisation excessive est 2 à 2,5 fois plus élevé que chez les titulaires d'un emploi stable *(Figure 2).* Le risque est également accru chez les personnes vivant dans un logement précaire (41 %) ou sans abri (35 %) (contre 18 % pour les personnes ayant un domicile stable), ainsi que chez les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ou de la couverture maladie universelle (CMU).

Figure 1. Proportion de patients, âgés de 16 ans ou plus ayant recours au système de soins en 2000, présentant un risque d'alcoolisation excessive selon le sexe et l'âge

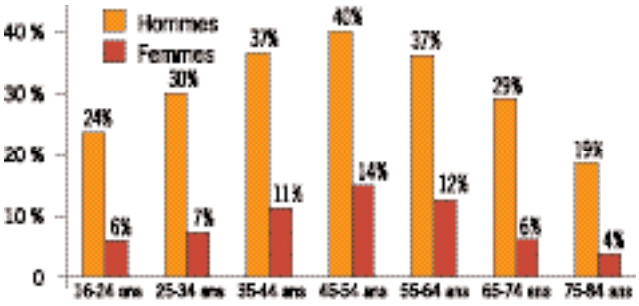

Figure 2. Proportion de patients, âgés de 16 ans ou plus ayant recours au système de soins en 2000, présentant un risque d'alcoolisation excessive selon la situation par rapport à l'emploi

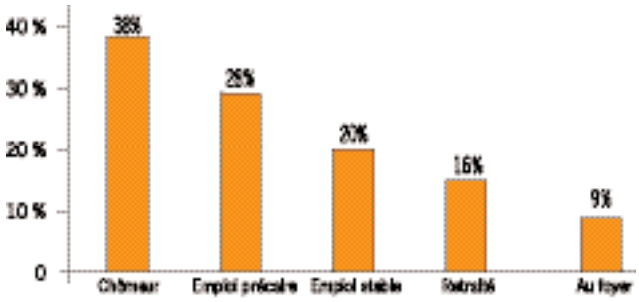

En conclusion, outre la surexposition masculine au risque d'alcoolisation excessive, les consommations abusives sont souvent associées à des caractéristiques professionnelles, sociales, familiales et sanitaires défavorables.

Tania Rosilio
Chargée d'études,
Christophe Léon
Statisticien-analyste de données, INPES.

1. World Drink Trends 2000, *Productschap Voor Gedistilleerde Dranken.*

2. Un patient est considéré comme « à risque d'alcoolisation excessive » s'il l'est selon un des trois critères suivants :
- le test Deta relatif à la perception par le patient de sa consommation ;
- les réponses à trois questions du test Audit (Alcohol Disorders Identification Test) ;
- l'avis du médecin traitant.

Cet article a été rédigé à partir de la publication *Études et Résultats* n° 192 de septembre 2002, dont les auteurs sont Marie-Claude Mouquet, ministère des Affaires sociales, Drees et Hervé Villet, ORS, Haute-Normandie.